

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl.

Volume 3 – Numéro 7
Juin 2016

Et maintenant...

Depuis l'adoption en Conseil fédératif de négociation de l'entente de principe, le 23 mars dernier, la vie a repris son cours normal : les enseignantes et enseignants ont cessé les moyens de pression, les rencontres directions-enseignants ont repris, le Syndicat a serré ses pancartes. Et maintenant, quoi? Eh bien, nos représentants à la table de négociation en sont à tenter de s'entendre sur les textes de la convention 2015-2020, ce qui, en soi, constitue une deuxième négociation. Au moment d'écrire ces lignes, les travaux étaient cependant passablement avancés et nous espérons que l'opération sera terminée d'ici le 30 juin. Par ailleurs, nous avons été déçus d'apprendre que la CSSMÎ n'avait pas l'intention de se conformer à la recommandation du Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) visant le retrait des griefs patronaux déposés pendant le conflit de travail, recommandation qui faisait partie de l'entente de principe. Il semble que le but premier de nos dirigeants soit de faire cesser définitivement la pratique de la remise de notes manuscrites comme moyen d'action en ayant recours aux tribunaux administratifs. Enfin... nous verrons bien ce qu'il adviendra de cette fin de négociation nationale et de ses suites au niveau local. Il nous faudra entre autres renégocier les arrangements locaux et décider si nous nous lançons dans une refonte totale ou partielle de notre convention locale. 2016-2017 marquera l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions et il nous faudra être vigilants afin de nous assurer que les nouveaux textes soient correctement interprétés.

Par ailleurs, les représentations syndicales se poursuivent sur plusieurs aspects, tant politiques que pédagogiques ou en matière de relations de travail. Parmi les sujets en chantier, en mai dernier, le SEBL et les autres syndicats affiliés à la FAE déposaient une plainte relative au maintien de l'équité salariale, considérant que le gouvernement n'avait pas évalué correctement notre catégorie d'emploi et demandant un rehaussement du classement (échelle salariale) des enseignantes et enseignants. La plainte sera traitée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), mais nous ne pouvons présumer du moment où nous obtiendrons une décision. Un autre dossier qui devrait retenir notre attention cet automne est le projet de loi n° 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique. À chaque ministre de l'éducation son projet de loi, semble-t-il! Nous aurons l'occasion de vous en présenter les grandes lignes dès la rentrée.

Et maintenant... place aux vacances!

Sylvie Turgeon

L'équipe du SEBL vous souhaite
de bonnes vacances!



Le SEBL fait peau neuve!

D'importants travaux seront effectués au cours de l'été dans nos bureaux et nous espérons que tout sera terminé pour la rentrée. Peu importe, nous serons de retour le 18 août... avec ou sans bottes de chantier!



Fermeture estivale

Le SEBL sera fermé du 1^{er} juillet au 17 août inclusivement.

En cas d'urgence, nous vous invitons à laisser un message détaillé dans notre boîte vocale et nous vous rappellerons.

L'année syndicale 2015-2016 du SEBL

Des enseignantes et enseignants

- 4200** membres du SEBL
- 165** personnes déléguées (et substituts)
- 70** membres de comités SEBL
- 16** membres de comités FAE
- 27** membres de délégation au Congrès

Des formations, des rencontres

- 14** formations inscrites au programme
- 4** rencontres de secteur
- 59** visites dans les établissements

Des instances locales...

- 29** réunions du CE
- 11** réunions de l'APD
- 5** réunions de l'AG
- 55** rencontres de comités

... et fédératives

- 42** jours d'instances
- 80** rencontres de comités FAE avec membres SEBL
- 6** jours de préparation au Congrès
- 4** journées - Congrès FAE (27 au 30 juin)

Des événements

- Journée mondiale des enseignantes et enseignants
- Souper-conférence pour la Journée internationale des femmes
- Réseaux FAE : action-mobilisation, condition des femmes, diversité sexuelle
- Journée Hommage aux profs de l'école publique FAE
- Camp d'éducation syndicale FAE (21 participants du SEBL)
- Rassemblement des personnes déléguées FAE (48 participants du SEBL)

2015-2016 : une mobilisation exemplaire!

- Participation massive aux 5 AG et aux 5 jours de grève
- Création d'un groupe d'intervention militant SEBL (27 membres)
- Participation de membres du SEBL à chacune des actions nationales

Et le train-train quotidien

- 6** membres élus au Comité exécutif
- 6** personnes employées par le SEBL
- Plus de 6000 appels reçus
- Des milliers de courriels échangés
- Une quarantaine d'envois massifs dans les établissements

Que faire pour se prémunir contre la violence dans notre milieu de travail?

Qu'est-ce qu'un geste de violence? Trop souvent, nous croyons que le geste doit être physique : bousculer, frapper, molester, pincer ou mordre. En fait, plusieurs autres gestes doivent être dénoncés, comme cracher sur quelqu'un, insulter, menacer, etc. Bon an, mal an, quelques centaines de gestes violents sont déclarés dans les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles. Par exemple, pour l'année 2014-2015, 149 incidents ou accidents ont été déclarés à la Commission concernant des élèves ayant frappé, mordu ou craché sur un adulte de l'établissement. Il s'agit d'un nombre inférieur à l'année précédente, mais toujours énorme. Combien de situations se sont produites et n'ont pas été déclarées? Combien de fois avons-nous entendu une enseignante ou un enseignant dire : « Je n'ai pas porté plainte parce qu'il n'a pas vraiment fait exprès. Il est fin d'habitude. » Ou bien : « Il n'avait pas pris son médicament! » C'est bien connu, quel que soit le geste, il doit être dénoncé pour que cesse toute forme de violence.

Par ailleurs, parmi tous les cas d'accidents déclarés (pour l'année de référence), moins de 3 % étaient des accidents à caractère psychologique. Est-ce possible que la violence psychologique soit quasi absente de nos milieux de travail? Ou est-ce encore plus difficile de la dénoncer? Si nous consultons le sondage de Léger Marketing de la Fédération autonome de l'enseignement pour l'année 2010 sur le phénomène de la violence auprès des enseignantes et enseignants, 85 % avouent avoir été victimes de violence psychologique ou verbale¹. Parmi les formes de violence psychologique ou verbale les plus fréquentes, nous retrouvons les propos méprisants (74 %), l'intimidation (46 %) et les menaces d'agression physique (35 %). Ce sondage nous apprend aussi que ce sont les élèves (87 %) qui sont principalement visés comme responsables de ces gestes de même que leurs parents (45 %). Bien qu'il date de quelques années, ce sondage fort documenté demeure un des meilleurs portraits du niveau de violence dans les écoles du territoire de la FAE.

Comment s'assurer que notre milieu de travail soit exempt de violence? Pour commencer, il faut remplir le formulaire *Déclaration d'acte à caractère violent* pour permettre à tous les intervenants de connaître la situation réelle de nos milieux de travail et d'intervenir en amont. Pour déclarer un accident, vous devez vous rendre sur le bureau virtuel dans la section *Ressources humaines* et cliquer sur le pictogramme *Registre d'accident*. Chacun de nous est responsable de s'assurer que tout geste violent soit déclaré. Je me répète, la Loi du silence n'aidera certainement pas à s'assurer que chaque milieu de travail soit à l'abri de la violence et que la prévention nécessaire soit effectuée.

Normand Marquis

1. http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2012/06/violence_enseignants_rapport_201003.pdf, p.23

Les enjeux du Congrès 2016 de la FAE

Le VI^e Congrès de la FAE aura lieu du 27 au 30 juin. Le thème *Fière, autonome et engagée* caractérise bien notre fédération qui a célébré son 10^e anniversaire le 7 juin dernier. C'est surtout grâce à ses membres combattifs que la FAE est devenue, en quelques années, crédible et incontournable en éducation. Aussi, à titre d'organisation syndicale, la FAE a assumé un rôle social important.

Les 27 membres de la délégation du SEBL au Congrès (sur un total de 219 pour l'ensemble de la FAE) se sont rencontrés à six reprises afin de s'approprier les enjeux du Congrès et d'apporter des propositions aux 163 recommandations initiales. Le SEBL compte sur une délégation qui couvre plusieurs établissements et qui amalgame l'expérience et le renouveau. En terminant, voici la liste des grands enjeux qui seront traités au Congrès :

- L'organisation budgétaire et les services offerts par la FAE;
- L'affiliation à l'Internationale de l'Éducation;
- Le programme d'éthique et culture religieuse;
- La formation initiale à l'enseignement;
- L'adoption d'une plateforme sociopolitique;
- Les liens politiques et le soutien financier à l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE);
- Le rapport de la Commission itinérante sur les pratiques syndicales et la vie fédérative;
- Les statuts et règlements de la FAE.



Une partie de la délégation du SEBL.

Dates à retenir pour les affectations juillet-août 2016

À moins d'indication contraire, les séances auront lieu au Centre culturel et communautaire Thérèse-de Blainville.

Primaire

30 juin	9 h	Enseignants de la liste de priorité : postes à 100 % (réguliers ou temps partiel).
10 août	8 h 30	Enseignants réguliers : postes libérés ou créés entre le 25 mai et le 10 août.
12 août	9 h	Enseignants de la liste de priorité : nouveaux postes à 100 % et fractions.
18 août		Séance pour les personnes légalement qualifiées non sur la liste de priorité (sur invitation).

Secondaire

16 août	9 h	Enseignants réguliers : postes libérés ou créés entre le 20 mai et le 16 août.
16 août	13 h 30	Enseignants de la liste de priorité.
18 août		Séance pour les personnes légalement qualifiées non sur la liste de priorité (sur invitation).

Éducation des adultes

9 août	10 h	Affectation pour les enseignants de la liste de rappel - Cafétéria du CFCP (nouveaux locaux).
--------	------	---

Lors de chacune de ces séances, des membres du Comité exécutif seront présents. N'hésitez pas à venir nous consulter!

Enseignantes et enseignants à statut précaire : assurance collective

La fin de l'année scolaire correspond à la fin du contrat des enseignantes et enseignants à statut précaire. Cependant, malgré cette fin de contrat, les protections en assurance collective sont maintenues jusqu'au 31 août et le prélèvement des primes sera effectué sur la dernière paie de l'année. Si vous revenez à l'emploi de la CSSMÎ avant la mi-octobre, votre dossier sera tout simplement réactivé et vous aurez les mêmes protections. S'il n'y a pas de retour avant cette date, La Capitale vous fera parvenir un communiqué expliquant les options qui vous seront offertes.

Nelson Costa

4

BIENTÔT À LA RETRAITE?

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite, ou qui envisagent de la prendre dans un avenir prochain, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a préparé pour vous un portfolio de documents afin de vous fournir de l'information importante préalable à la prise de votre retraite. Par la même occasion, nous vous transmettons aussi de l'information sur l'Association qui regroupe les personnes retraitées de la FAE.



L'APRFAE est affiliée à la FAE et est reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Des exemplaires du portfolio en version papier sont disponibles dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez vous le procurer directement en vous adressant à votre syndicat local ou le recevoir en version électronique en vous adressant directement à l'APRFAE par courriel à retraites@aprfae.ca ou par téléphone au 514 666-6969.

L'APRFAE, UNE ASSOCIATION QUI NOUS UNIT!

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides

sebl



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesubl.ca – Messagerie : syndicat@lesubl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook.com/seblaurentides